



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Compte Financier Unique reprend les réalisations effectives du budget de l'année N-1, offrant ainsi une vue d'ensemble claire et précise des finances de la collectivité. Cette dématérialisation et ces contrôles automatisés garantissent une transparence et une fiabilité accrues des données financières, facilitant ainsi la gestion et le suivi des comptes publics

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2024
Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	214 966,82 €
Dépenses de fonctionnement	- 180 432,50 €
Résultats de l'année 2024	34 534,32 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 63 294,33 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 71 106,00 € : baisse de certaines charges (énergies, carburants, ...) et hausse des dépenses (fournitures de voiries, entretien bâtiments communaux, frais d'acte et contentieux, ...).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 82 917,70 € pour l'année 2024. Elles étaient de 86 943,36 € en 2023 et de 98 637,98 € en 2022. Cette baisse s'explique par le départ d'un contractuel.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **26 072,86 €**.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **1 000 €** à Rally Math « Bombyx », Lou Publiaire, Syndicat des chasseurs d'Agonès, Le Sou des écoles, association école de Brissac, Agonès & Co, et **340 €** pour la participation aux voyages scolaires et inscriptions aux clubs sportifs des jeunes de la commune de moins de 18 ans.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **7 584,71 €**. Elles étaient de **8 023,98 €** en 2023.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
011	Charges à caractère général	37 565,74	63 294,33
012	Charges de personnel	86 943,36	82 917,70
014	Atténuation de produits	963,13	562,90
65	Autres charges de gestion courante	25 442,03	26 072,86
66	Charges financières	8 023,98	7 584,71
Total des dépenses		158 938,24	180 432,50

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : **3 894,61 €**

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **31,45 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **46 %**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **6,90 %**

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	48 471,00 €	52 287,00 €	55 919,00 €

Le chapitre 73 regroupe également : Taxe sur la consommation finale d’électricité (TCFE) : 1 437,02 € et les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 5 113,00 €.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l’Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

- Dotation Globale de fonctionnement (DGF) 32 334,00 €
- Dotation de solidarité rurale : 34 402,00 €
- Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes : 11 754,00 €
- Dotation aux élus locaux : 4 815,00 €
- FCTVA : 389,76 €
- Dotation de développement – biodiversité et aménités rurales : 3 963,00 €

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s’agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2024 est de 23 818,56 € (couverture à 59 % des annuités de remboursement des emprunts (intérêts + capital)).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Sans objet

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

²Sans objet.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	96 639,31	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
70	Produits des services	4 911,40	3 894,61
73	Impôts et taxes	100 410,72	97 616,20
74	Dotations et participations	81 825,87	88 348,25
75	Autres produits (dont loyers)	24 889,77	25 107,76
77	Produits exceptionnels	606,00	0,00
Total des dépenses		309 283,07	214 966,82

2. La section d’investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d’investissement pour l’année 2024

Recettes d’investissement	60 710,90 €
Dépenses d’investissement	- 147 370,71 €
Résultats de l’année 2024	- 86 659,81 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

83 126,63 € (- 86 659,81 € + 3 533,18 € résultat antérieur reporté)

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 32 751,91 € en 2024 (couvert à 59% par des recettes de loyers encaissés). Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Tracteur autoporté, perforateur : 7 350,00 €
- Fin des travaux d'extension de la mairie : 106 637,80 €

Les recettes d'investissement :

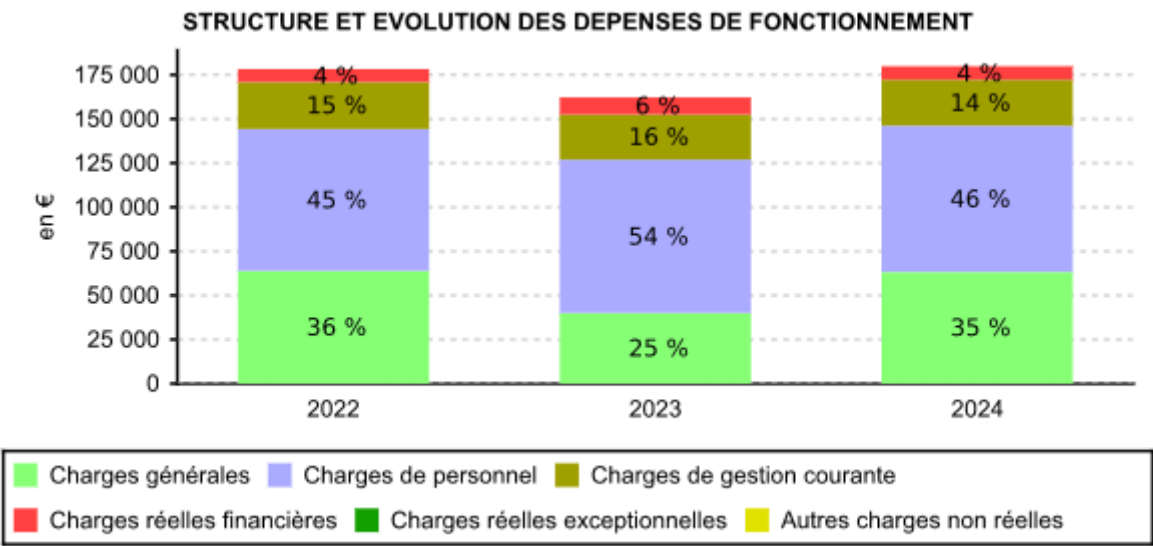
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 60 710,90 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles (59 518,40) €
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 50 092,63 € (chapitre 13) qui émanent principalement de FAIC et DSIL.
 - Du FCTVA pour 8 170,59 €
 - De la taxe d'aménagement pour 1 255,18 €
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 1 192,50 €

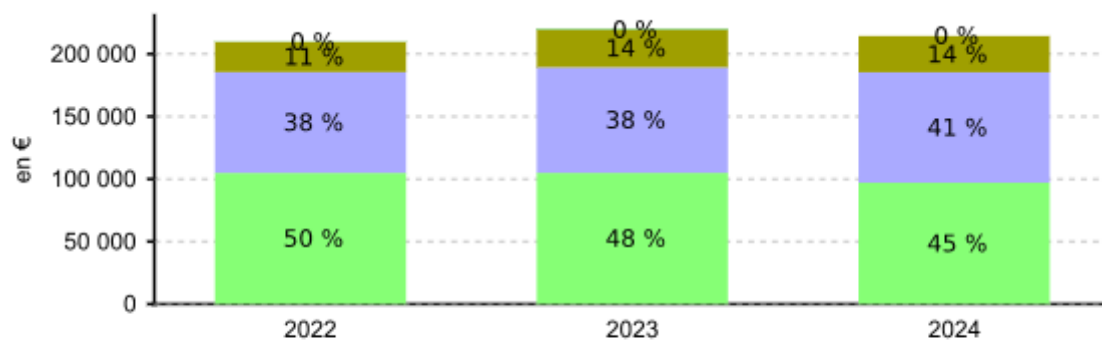
III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement			Évolution	
	2022	2023	2024	2023/2024	2022/2024
Charges générales	63 936	40 037	63 294	58,1 %	-1,0 %
Charges de personnel	80 405	86 943	82 918	-4,6 %	3,1 %
Charges de gestion courante	26 586	25 562	26 073	2,0 %	-1,9 %
Charges réelles financières	7 351	9 678	7 585	-21,6 %	3,2 %
Charges réelles exceptionnelles	0	0	0	-	-

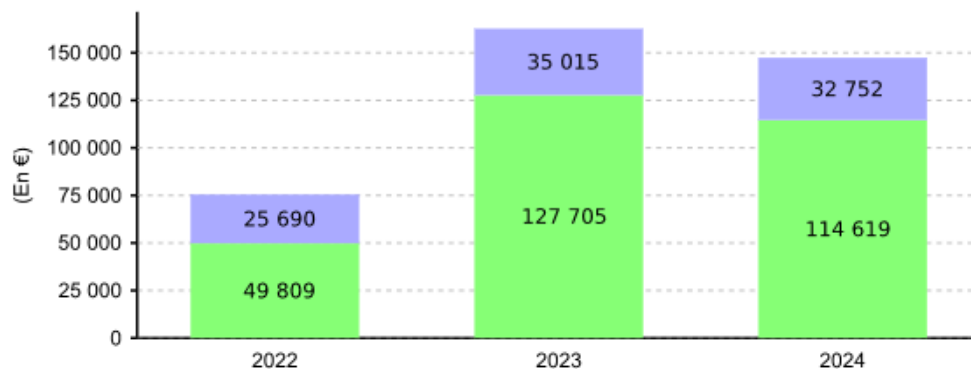
STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Ressources Fiscales	■ Dotations et participations
■ Ventes et autres produits courants non financiers	■ Produits réels financiers
■ Produits réels exceptionnels	■ Autres produits non réels

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement			Évolution	
	2022	2023	2024	2023/2024	2022/2024
Ressources fiscales	104 863	104 915	97 053	-7,5 %	-7,4 %
Dotations et participations	80 711	84 508	88 348	4,5 %	9,5 %
Ventes et autres produits courants non financiers	23 974	29 801	29 002	-2,7 %	21,0 %
Produits réels financiers	0	0	0	-	-
Produits réels exceptionnels	206	606	0	-100,0 %	-100,0 %

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

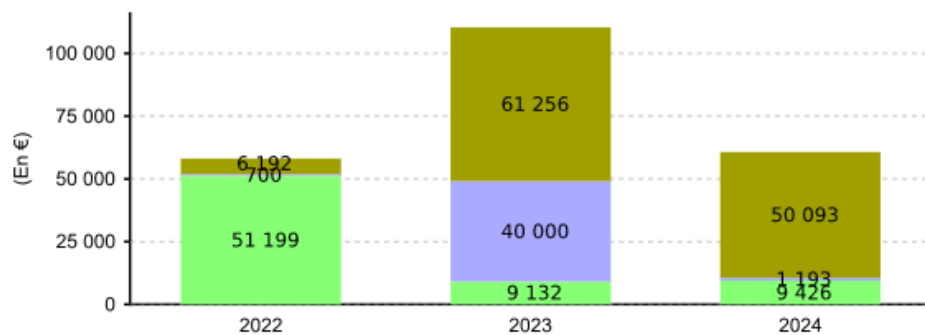


■ Dépenses directes d'équipement	■ Remboursement lié aux emprunts et autres dettes
---	---

REPERES

En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	366	526	424	393
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	105	78	80	76

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



■ Dotations et fonds globalisés	■ Recettes liées aux emprunts
■ Subventions et participations d'équipement reçues	

REPERES

2024		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	30	83	60	52
Recettes liées aux emprunts	4	34	64	61
Subventions et participations d'équipement reçues	160	265	153	136